

VIOHALCO SA
Avenue Marnix 30
1000 Bruxelles (Belgique)
534.941.439 RPM (Bruxelles)

ELVAL HOLDINGS SOCIÉTÉ ANONYME
2-4 Mesogeion Ave.
Pyrgos Athinon, Bâtiment B
11527 Athènes (Grèce)
G.E.M.I.: 000340401000

DIATOUR, MANAGEMENT AND TOURISM
SOCIÉTÉ ANONYME
2-4 Mesogeion Ave.
Pyrgos Athinon, Bâtiment B
11527 Athènes (Grèce)
G.E.M.I.: 001400401000

ALCOMET SA COPPER AND ALUMINIUM,
SOCIÉTÉ ANONYME
2-4 Mesogeion Ave.
Pyrgos Athinon, Bâtiment B
11527 Athènes (Grèce)
G.E.M.I.: 003577201000

EUFINA SA
Rue Adolphe 4
L-1116 Luxembourg
(Luxembourg)
B 68.478 R.C.S. Luxembourg

**AMENDEMENT AU PROJET COMMUN DE FUSION TRANSFRONTALIÈRE DU 7 DÉCEMBRE
2015**

1. CONTEXTE

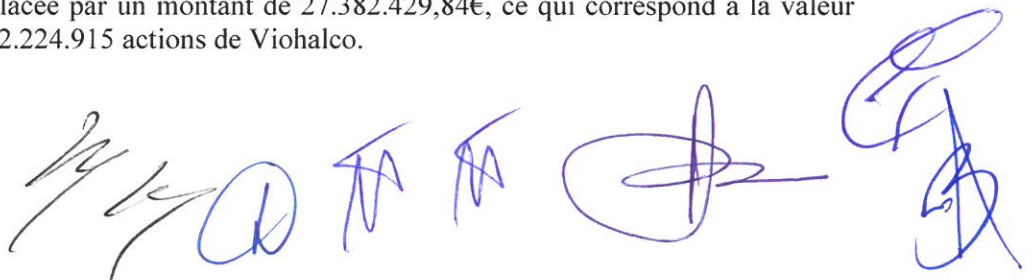
1.1 Les conseils d'administration des sociétés Viohalco SA (*Viohalco* ou la *Société Absorbante*), Elval Holdings Société Anonyme (*Elval*), Diatour, Management and Tourism Société Anonyme (*Diatour*), Alcomet SA Copper and Aluminium, Société Anonyme (*Alcomet*) et Eufina SA (*Eufina* et ensemble avec Elval, Diatour et Alcomet, les *Sociétés Absorbées*) ont adopté, le 7 décembre 2015, un projet commun de fusion transfrontalière (le *Projet*) dans le contexte d'une opération au cours de laquelle il est envisagé que Viohalco absorbe les Sociétés Absorbées via une fusion transfrontalière (la *Fusion Transfrontalière* ou la *Transaction*). Le Projet décrit les termes et conditions de la Fusion Transfrontalière envisagée.

1.2 Cet amendement au Projet (*l'Amendement*) a été préparé conjointement par les conseils d'administration de Viohalco et des Sociétés Absorbées (ensemble, les *Sociétés Fusionnantes*).

1.3 Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans cet Amendement ont la signification qui leur est donnée dans le Projet.

2. AMENDEMENT

2.1 Le montant de la réserve indisponible qui doit être constituée pour reconnaître la valeur des 12.224.915 actions de Viohalco qui seront acquises par Viohalco suite à la Fusion Transfrontalière, tel que mentionné au paragraphe 5.4.2 (« *Annulation d'actions propres* ») du Projet, doit être remplacée par un montant de 27.382.429,84€, ce qui correspond à la valeur nette comptable des 12.224.915 actions de Viohalco.



2.2 Dès lors, les conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes ont décidé d'amender le paragraphe 5.4.2 (« *Annulation d'actions propres* ») du Projet comme suit :

« 5.4.2 *Annulation d'actions propres*

Diatour détient actuellement 1.574.542 actions (0,68%) dans Viohalco, Alcomet détient actuellement 1.641.177 actions (0,70%) dans Viohalco et Eufina détient actuellement 9.009.196 actions (3,86%) dans Viohalco. Dès lors que l'un des effets de la Fusion Transfrontalière est que Viohalco acquerra tous les actifs des Sociétés Absorbées, Viohalco acquerra en conséquence de la Fusion Transfrontalière un total de 12.224.915 de ses actions propres (correspondant à la somme de 1.574.542 de ses actions propres acquises auprès de Diatour, 1.641.177 de ses actions propres acquises auprès de Alcomet et 9.009.196 de ses actions propres acquises auprès de Eufina). En conformité avec l'article 623 du Code, une réserve indisponible sera constituée d'un montant équivalent à la valeur des 12.224.915 actions dans Viohalco acquises par Viohalco en conséquence de la Fusion Transfrontalière (à savoir, EUR 27.382.429,84) par voie de déduction sur les réserves et les profits à reporter. Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de Viohalco de procéder à l'annulation immédiate de ces actions propres et d'imputer cette annulation sur la réserve indisponible qui a été créé. »

3. DIVERS

3.1 Toutes les autres dispositions du Projet du 7 décembre 2015 demeurent inchangées.

*

Cet Amendement a été signé le 18 décembre 2015 en dix-sept (17) exemplaires originaux, dont onze (11) sont rédigés en langue française et six (6) en langue grecque. Cinq (5) originaux de la version française seront déposés dans le dossier de la Société Absorbante au greffe du Tribunal de commerce de Bruxelles, un (1) original de la version grecque sera déposé auprès du Ministère grec de l'Economie, du Développement et du Tourisme en Grèce, une (1) version originale en langue française sera déposée au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois et publié au Mémorial C « Recueil des Sociétés et Associations » au Luxembourg et un (1) original de chacune des versions française et grecque sera conservé aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes.

Pour le conseil d'administration de la Société Absorbante, **Viohalco SA**

Jacques Moulaert
Mandataire

Pour le conseil d'administration de la Société Absorbée, **Elval Holdings Société Anonyme**, en vertu d'une autorisation donnée par son conseil d'administration le 18 décembre 2015

Dimitrios Kyriakopoulos

Lampros Varouchas

Pour le conseil d'administration de la Société Absorbée, **Diatour, Management and Tourism Société Anonyme**, en vertu d'une autorisation donnée par son conseil d'administration le 18 décembre 2015

Georgios Stergiopoulos

Charalampos Papanikolaou

Pour le conseil d'administration de la Société Absorbée, **Alcomet SA Copper and Aluminium Société Anonyme Alcomet Holdings S.A.**, en vertu d'une autorisation donnée par son conseil d'administration le 18 décembre 2015

Charalampos Papanikolaou

Theodoros Valmas

Pour le conseil d'administration de la Société Absorbée, **Eufina Holdings S.A.**

Jacques Moulaert
Mandataire

